

**TIR EN SALLE
CHAMPIONNAT D'EUROPE**

SAMSUN (TURQUIE) DU 17/02/25 AU 23/02/25

Le nombre de places pour ce championnat est de 3 tireurs maximum pour chaque catégorie : femme et homme, arc classique, arc à poulies et arc nu, junior et senior.

La procédure de sélection est ouverte à tous les archers licenciés à la FFTA pour la saison sportive 2025, de nationalité française.

EPREUVE DE SELECTION

Pour pouvoir prendre part au processus de sélection, chaque archer doit faire acte de candidature par mail (a.reculet@ffta.fr) en indiquant la catégorie d'âge et d'arme dans laquelle il souhaite concourir avant le 23 décembre 2024, le tout doit être accompagné d'une copie numérisée d'une pièce d'identité (passeport ou carte nationale d'identité dont la date de validité doit être ultérieure au 24 juillet 2025) et pour les mineurs, d'une copie de l'autorisation de sortie du territoire.

L'épreuve de sélection consiste à réaliser un score en compétition officielle, au format de 2×18 m sur un trispot de 40 cm pour les arcs classiques et les arcs à poulies et pour les arcs nus soit un trispot de 40cm soit un blason de 40 cm 10 zones, inscrite au calendrier de la FFTA ou de la WA¹ :

- Lors de la période allant du 3 au 5 janvier 2025

et

- Lors du Sud de France Archery à Nîmes, du 17 au 19 janvier 2025.

Chaque archer ne doit prendre part qu'à un seul départ sur une seule compétition lors de chacun de ces deux week-ends. Si un archer prend plus d'un départ sur une compétition ou prend part à plusieurs compétitions lors d'un même week-end, seul le plus mauvais score dudit week-end est pris en compte.

A l'issue des deux week-ends, un classement est effectué à partir de la somme des scores réalisés lors de chacun des deux week-ends, dans les différentes catégories. En cas d'égalité, le meilleur score sur une des deux compétitions sera pris en compte pour départager les archers.

L'équipe de France qui participera au championnat d'Europe sera :

- Composée du premier archer du classement final de l'épreuve de sélection, à condition d'avoir réalisé au moins une fois les minimas de score suivants :

		Arc classique	Arc à poulies	Arc nu
Senior	Femmes	581 points	587 points	506 points
	Hommes	591 points	596 points	540 points
Junior	Femmes	571 points	579 points	480 points
	Hommes	581 points	586 points	520 points

- Complétée, le cas échéant et dans l'intérêt de l'équipe de France, par le comité de sélection d'un ou plusieurs archers inscrits au processus de sélection ET ayant participé au Sud de France Archery de Nîmes.

La sélection définitive pour le championnat d'Europe sera effective au plus tard le 21 janvier 2025.

¹ Dans le cas d'une compétition organisée à l'étranger, l'archer concerné doit faire parvenir sa feuille de marque à a.reculet@ffta.fr au plus tard le lundi suivant ladite compétition.

Les archers ainsi sélectionnés s'engagent à respecter le programme de préparation et d'actions jusqu'à la fin du Championnat d'Europe, conduit sous la responsabilité des entraîneurs nationaux. Celui-ci vous sera communiqué à la fin de la période d'inscription.

Généralités communes à l'ensemble des modalités de sélection

La DTN et le comité de sélection composeront les équipes de France en prenant en compte les résultats des épreuves de sélection, mais également l'état d'esprit et le comportement de chaque archer, ainsi que ses résultats antérieurs. En outre, la DTN et le comité de sélection sauront prendre en compte d'éventuels impondérables.

En cas de modification du calendrier et/ou du règlement international, le mode de sélection deviendrait caduc. Un nouveau mode de sélection serait alors proposé par la DTN.

Chaque archer se présentant à une épreuve de sélection en équipe de France s'engage à être disponible pour suivre le programme de préparation jusqu'à la fin de la compétition considérée.